



PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

ETUDE EXTERNE

"Les élites arabes - points d'entrée pour des reformes"

Contenu: Dans une première partie, l'étude abordera les principaux obstacles à la stratégie européenne de réforme et de partenariat dans le monde arabe. Une deuxième partie sera consacrée à l'étude des élites en place. Dans une troisième partie, les élites cadettes seront analysées en fonction des modalités de leur émergence et de leur participation aux réformes. Enfin, une quatrième partie rassemblera des propositions d'action à court, moyen et long terme.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

DGExPo/B/PolDep/Note/2006_27

9 octobre 2006

FR

Cette note a été demandée par la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen.

Le présent document est publié dans la langue suivante: Français

Auteur: Pascal MENORET
c/o King Faisal Center for Research and
Islamic Studies
PO Box 51049
Riyadh 11543
SAUDI ARABIA

Fonctionnaire responsable: Dr Stefan KRAUSS
DG Politiques externes
Département thématique

Manuscrit achevé en: octobre 2006

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: xp-@europarl.europa.eu

Bruxelles, Parlement européen, octobre 2006.

Sommaire

0. Introduction.....	4
1. Problèmes généraux.....	5
1.1. De la démocratisation « par le haut ».....	5
1.2. De la démocratisation « de surcroît ».....	7
1.3. De la « spécificité » des espaces politiques arabes.....	8
1.4. De la « réforme ».....	8
1.5. Méthodologie de l'étude.....	9
2. Les élites au pouvoir.....	10
2.1. Des élites violentes.....	10
2.2. Des élites prédatrices.....	11
2.3. Des élites casanières.....	12
2.4. Des adeptes du double, voire du triple discours.....	12
3. Les élites cadettes.....	13
3.1. « La progression dans l'obscurité », ou les méandres de la politisation.....	14
3.2. Le potentiel réformateur des partis à référence religieuse.....	15
3.3. Le mythe de l'internationale islamiste.....	16
3.4. De nouveaux interlocuteurs pour l'Union européenne.....	16
4. Propositions d'action.....	18
4.1. Soutenir les forces d'opposition.....	18
4.2. Affirmer la souveraineté européenne face aux politiques des Etats membres.....	19
4.3. Amender la politique arabe européenne.....	19
4.4. Mettre en place de nouveaux programmes.....	19

0. Introduction

La politique européenne à l'égard des élites arabes a fait preuve jusqu'à présent d'un manque de volontarisme certain. Depuis le lancement du processus de Barcelone en 1995, tout s'est passé comme si seules les élites gouvernementales étaient des interlocuteurs dignes d'intérêt, quelles que soient les modalités de leur accession au pouvoir et de leur exercice de l'autorité politique, et indépendamment des objectifs inscrits par l'Union européenne en tête de ses priorités dans la zone (libéralisation, démocratisation, respect de l'état de droit et des droits de l'homme, réformes de structure).

Deux séries de faits peuvent expliquer la position politique européenne. La première tient à l'histoire récente de la décolonisation et au désir légitime des gouvernements européens de ne plus intervenir dans la composition politique des régimes du Sud de la Méditerranée. En 1956, l'expédition de Suez avait marqué le début de la fin des interventions européennes dans le monde arabe, abandonné par la suite aux dynamiques d'une décolonisation parfois tumultueuse ainsi qu'à une domination américaine d'un genre et d'un style inédits. Cette position recelait néanmoins une contradiction : ne pas intervenir contre les régimes constitués au lendemain des indépendances revenait souvent dans les faits à intervenir en leur faveur. Quelques Etats européens, notamment la France, ont ainsi engagé des politiques de soutien actif aux Etats algérien, tunisien, marocain, égyptien et dernièrement libyen, entretenant en Méditerranée ceux que des observateurs tunisiens n'hésitent pas à nommer « les despotes de l'Europe¹ ».

La deuxième série de faits tient à la méthode mise en œuvre lors du processus de Barcelone et à l'imposition parfois hâtive d'un schéma européen-centré sur des pays qui, selon toute évidence, ne connaissent ni rationalité administrative, ni transparence, ni « bonne gouvernance ». Les procédures administratives et diplomatiques mises en œuvre par l'Union européenne permettent certes de contrôler étape par étape les actions réalisées dans les pays du Sud de la Méditerranée ; dans un espace politique arabe peu institutionnalisé, autoritaire et violent, elles se sont néanmoins avérées globalement improductives. Visant à favoriser des réformes de structure dans le monde arabe, l'aide européenne a le plus souvent servi de ressource politique ou financière aux élites les plus rétives à la réforme².

Cette *realpolitik* a ainsi maintes fois montré ses limites : onze années après sa mise en œuvre, il n'est pas imprudent d'écrire qu'en matière de démocratisation, d'institutionnalisation des pouvoirs, de promotion des libertés publiques et des droits de l'homme, le processus de Barcelone est un échec. Ce bilan avait déjà été tracé en 2001 par un sénateur français³ ; il semble malheureusement qu'il doive être répété aujourd'hui. Si de timides avancées ont été réalisées, notamment au Maroc ou en Jordanie, elles tiennent pour la plupart au cycle biologique du pouvoir (mort de Hassan II et de Hussein, avènement de Mohammed VI et Abdallah II) plus qu'à des politiques européennes qui, dans un contexte de pérennisation d'un pouvoir personnel (l'Egypte de Hosni Moubarak) ou impersonnel (l'Algérie des généraux), ont eu des effets contraires.

Plus gravement encore, la « zone de paix et de stabilité » promise par la déclaration de Barcelone apparaît aujourd'hui plus problématique qu'il y a dix années. Marquées par une répression sans précédent de *toutes* les forces politiques d'opposition (aussi bien révolutionnaires que réformatrices, laïques que religieuses), les années 1990 se sont terminées par l'explosion de la violence au Moyen-

¹ Cf. Sihem Bensedrine et Omar Mestiri, *L'Europe et ses despotes. Quand le soutien au « modèle tunisien » dans le monde arabe fait le jeu du terrorisme islamiste*, La Découverte, Paris, 2004.

² Les récentes élections présidentielles yéménites en fournissent un exemple frappant. Cf. plus bas, partie 1.1.

³ Cf. Louis Le Pensec, *Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'état d'avancement du partenariat euro-méditerranéen*, <http://www.senat.fr/rap/r01-121/r01-1211.pdf>.

Orient (répression de l'Intifada d'al-Aqsa, invasion de l'Irak, réoccupation des territoires palestiniens, agression israélienne du Liban) et au cœur même de l'Occident (attentats de New York, Washington, Madrid, Londres). La situation actuelle est à la fois extrêmement violente et absolument précaire, démontrant qu'en matière de sécurité partagée comme en matière de progrès des libertés, la *realpolitik* européenne, marquée par la négociation avec les élites en place, était impuissante à enrayer les processus à l'œuvre dans la région.

Des alternatives à la relation exclusive et contre-nature entre l'Europe démocratique et les régimes autoritaires du Sud de la Méditerranée existent pourtant. Les élites gouvernementales, malgré leur emprise sur les différents espaces nationaux, sont concurrencées, de l'intérieur et de l'extérieur, par des élites « cadettes » qui sont prêtes à participer à des processus de prise de décision politique et économique plus conformes non seulement aux principes affichés par l'Union européenne mais également, à moyen et long terme, à l'objectif sécuritaire visé par la déclaration de Barcelone. La présente étude est en partie dédiée au repérage de ces élites cadettes, à la mise en évidence des dynamiques de leur formation, à l'évaluation de leurs projets de réforme et au degré de leur mise en réseau.

Dans une première partie, l'étude abordera les principaux obstacles à la stratégie européenne de réforme et de partenariat dans le monde arabe. Une deuxième partie sera consacrée à l'étude des élites en place. Dans une troisième partie, les élites cadettes seront analysées en fonction des modalités de leur émergence et de leur participation aux réformes. Enfin, une quatrième partie rassemblera des propositions d'action à court, moyen et long terme.

1. Problèmes généraux

L'impuissance de l'Union européenne à faire progresser les dossiers de la libéralisation politique et de la démocratisation dans le monde arabe tient à plusieurs éléments. Le premier et le plus important est lié à la nature des interlocuteurs choisis par l'Union : une politique de réforme appuyée sur des pouvoirs autoritaires semble *a priori* vouée à l'échec. Le second élément tient à la méthode de réforme mise en œuvre et à la conception des élites qu'elle implique : insister sur les réformes économiques de structure en espérant qu'elles entraîneront une libéralisation politique pourrait porter ses fruits dans un espace politique institutionnalisé. Dans des espaces politiques autoritaires, cela revient à adouber les élites en place et à empêcher la formation de ces élites alternatives sans lesquelles la démocratisation est illusoire. Le troisième élément est relatif au discours établi de la « spécificité » des espaces politiques arabes, qui sert de socle « anthropologique » à la politique du *statu quo*. Le quatrième élément concerne la notion même de réforme, qui est devenue aujourd'hui, paradoxalement et malheureusement, l'un des prétextes maniés par les pouvoirs arabes pour justifier... l'absence de réformes. Nous présenterons enfin la méthodologie de cette étude, centrée sur l'examen de six pays arabes, le Maroc et l'Algérie au Maghreb, l'Égypte et la Jordanie au Machrek et l'Arabie Saoudite et le Yémen dans la péninsule arabique.

1.1. De la démocratisation « par le haut »

La politique européenne d'encouragement aux réformes dans les pays arabes trouve tout d'abord ses relais au cœur même des pouvoirs autoritaires que les réformes sont destinées à bousculer. De cette contradiction, l'action européenne au sud de la Méditerranée ne parvient pas à se défaire. Cette contradiction mine les procédures régulant l'aide européenne aux « sociétés civiles » du Sud, aide suspendue à l'accord des pouvoirs mêmes contre lesquels ces « sociétés civiles » tentent de s'affirmer. Elle grève également les relations interpersonnelles nouées, de part et d'autre de la

Méditerranée, entre les élites des anciens pays colonisateurs et celles des pays arabes. Entérinée par les textes et par les pratiques, cette préférence donnée aux pouvoirs constitue très clairement le premier obstacle à toute réforme politique, institutionnelle, économique ou sociale. L'observateur le mieux disposé à l'égard de l'Union européenne peut aller jusqu'à se demander si la réforme est bien l'objectif poursuivi par Bruxelles – ou si les poncifs que sont devenus les « encouragement à la société civile », le « respect de la démocratie » ou les « droits de l'homme » ne sont pas autant de leurre naïvement ou savamment disposés pour détourner l'attention des basses œuvres du « business as usual ».

Cette prime donnée *a priori* aux élites en place, supposées toujours « plus laïques », « moins extrémistes », « plus démocratiques », en un mot, « plus fréquentables » que leurs oppositions (on verra en 2. ce qu'il faut penser de ces qualificatifs), nous semble être un obstacle majeur au renouvellement des élites arabes, à la mobilité sociale et politique dans les sociétés du sud de la Méditerranée et à la consolidation de liens francs et confiants entre l'Europe démocratique et ses voisins méridionaux. Certes, le soutien européen n'est pas la seule raison de la pérennité de formules autoritaires issues d'une histoire complexe et entretenues *volens nolens* par la politique américaine au Moyen-Orient. Il n'en est pas moins extrêmement pénible de constater que, partout où il serait possible de souligner les manquements à la démocratie et de sanctionner des élites gouvernementales fautives, voire criminelles, tout en permettant à leurs concurrents de progresser, la politique des petits pas appliquée par Bruxelles aboutit en fait à donner aux élites en place des raisons supplémentaires de durer, fût-ce au mépris des principes « démocratiques » affichés.

Un récent exemple le montre avec éclat : celui des élections présidentielles yéménites du 20 septembre 2006, placées sous la surveillance d'observateurs dépêchés par l'Union. Au terme du scrutin, le président Ali Abdallah Saleh a été réélu à 77 % des suffrages après une campagne pâlotte qui portait notamment, comble de l'insolence, sur le thème de « l'alternance pacifique à la tête de l'Etat ». De leur côté, les cinq partis de la coalition d'opposition, « La rencontre partagée » (qui réunit, fait notable, les islamistes de l'Islah et les socialistes de l'ancien parti unique sud-yéménite), malgré leur campagne triomphale autour du refus du « système Saleh » (corruption, détournement de pans entiers du budget national et tentative de monarchisation de la république), n'ont récolté qu'un maigre score de 21 %. Le président sortant a semble-t-il du sa réélection à la fois à la fraude électorale lors du scrutin, à des pressions et menaces multiples sur les électeurs avant le vote et au vote « encadré » des militaires, sommés par leur hiérarchie de « bien voter ». Qu'on ajoute le double attentat contre des installations pétrolières, miraculeusement déjoué à quelques jours du scrutin, et la promesse de Saleh de mettre en circulation dans l'espace économique national les 4,5 milliards de dollars fournis par un prêt financé en partie par l'Union européenne, et l'on aura un tableau complet de la « réélection démocratique » de celui qui préside depuis 1978 aux destinées du Yémen.

Selon l'opposition yéménite, pas moins de deux millions de voix auraient été ravies aux électeurs par le parti au pouvoir, au moyen de pressions, de menaces, de subtilisation d'urnes et autres irrégularités pré- ou post-scrutin¹. Environ 6 millions de Yéménites ayant participé aux élections, si le chiffre fourni par l'opposition est exact, le président Saleh a bel et bien volé la victoire au candidat de la « Rencontre partagée », Faysal bin Shamlan, avec la bénédiction non seulement des bailleurs de fond internationaux, mais également des observateurs de l'Union européenne. Tard arrivée sur un terrain électoral miné depuis plusieurs mois par les pressions du parti au pouvoir et les malversations des réseaux du président, manifestement insuffisamment équipée pour décrypter la situation politique locale et fondant ses observations sur l'examen de seulement 3,85 % des bureaux de vote du pays (1 040 bureaux sur 27 000²), la délégation européenne n'en a pas moins

¹ *Al-Jazeera*, 24 septembre 2006.

² *Al-Jazeera*, 22 septembre 2006.

lavé le pouvoir yéménite de toute accusation grave, déclarant que les élections avaient dans l'ensemble été transparentes et équitables.

1.2. De la démocratisation « de surcroît »

L'Union européenne servant, en ses projets méditerranéens, de ressource politique et parfois économique à des pouvoirs autoritaires et violents : telle est l'image d'ensemble qui se dégage de « partenariats » limités à une relation exclusive avec les élites gouvernementales arabes. Ce désintérêt pour le fonctionnement des sociétés, pour les élites non-gouvernementales et pour les diverses mobilisations politiques, laïques ou à référent religieux, renvoie à l'idée, qui découle des principaux textes régissant le processus de Barcelone, d'une démocratisation émanant « de surcroît » de mesures structurelles de libéralisation macro-économique. Une telle idée, qui peut être un fil directeur utile pour qui voudrait écrire l'histoire de la démocratisation de l'Europe du 18^e siècle à nos jours, s'avère, appliquée à la politique étrangère de l'Union, à la fois aléatoire et dangereuse.

Aléatoire, car on voit mal en quoi la « libéralisation » d'économies grevées par les monopoles publics et privés, les clientélismes, l'absence d'état de droit et la confusion entre bien public et bien privé provoquerait autre chose que la consolidation des monopoles et des réseaux clientélistes, assortie d'une généralisation de l'abus de bien social. Les exemples de la politique d'*infitah* (ouverture) égyptienne dans les années 1970 et des « réformes » macro-économiques saoudiennes du début des années 2000 montrent que la libéralisation d'économies de type féodal, loin de provoquer la libération des énergies et l'encouragement à la société civile tant attendus, renforcent au contraire les grandeurs établies et les clientèles existantes¹. Par ailleurs, des réformes macro-économiques mises en œuvres sans le contrôle d'organes démocratiques et représentatifs peuvent s'avérer contre-productive. A la politique de réformes économique sans réforme politique menées par le gouvernement jordanien au début des années 2000, un homme d'affaire d'Amman répondait ainsi : « En l'absence d'un Parlement, des décisions importantes sont prises sans les contrôles et l'équilibrage requis. Par exemple, l'adhésion de la Jordanie à l'OMC et le traité de libre-échange avec les Etats-Unis ont été signés dans la hâte, sans que l'intérêt général de la Jordanie soit pris en compte ; de bien meilleurs traités auraient pu être négociés.² »

Cette conception de la démocratisation n'est pas seulement aléatoire : elle est également dangereuse en raison des risques à la fois humains, sociaux et migratoires liés au maintien de gouvernements corrompus et autocratiques à proximité immédiate de l'Union. Que l'éligibilité au programme MEDA ne soit pas conditionnée par des clauses politiques (droits de l'homme, gouvernance, etc.) revient non seulement à paralyser l'action de l'Union dans la zone, mais également à pérenniser à ses portes un système où inégalités économiques, répression et usage immodéré de la violence d'Etat (notamment dans les cas égyptien et algérien, mais également en Tunisie, en Syrie, en Libye, etc.) composent un cocktail pour le moins explosif.

Cette conception illusoire d'une démocratisation jaillissant toute armée de mesures d'ajustement structurel dans les domaines budgétaire, commercial et juridique s'avère également dangereuse par l'idée des élites qu'elle véhicule. En effet, si l'avènement de l'état de droit doit découler de réformes de structure, la question du personnel politique, de ses affiliations, de ses réseaux, de ses clientèles et de ses instruments de pouvoir se pose moins : on présume que les élites au pouvoir en valent bien d'autres et que leur maintien en poste, en dépit de leurs violations répétées de toutes les procédures

¹ Sur l'exemple saoudien, cf. Steffen Hertog, « Building the Body Politic: Emerging Corporatism in Saudi Arabia », *Chroniques yéménites*, CEFAS, Sanaa, n° 12, 2005. Sur les conséquences de l'*infitah* en Egypte, on pourra lire le roman de Sonallah Ibrahim, *Les années de Zeth*, Actes Sud, Arles, 2002.

² Cité par ICG, *The Challenge of Political Reform : Jordanian Democratisation and Regional Instability*, Briefing ICG, 8 octobre 2003, p. 7.

qui, à des yeux européens, représentent l'état de droit, est jugé contribuer, par un tour de passe-passe audacieux, à l'avènement de cette démocratie même dont elles sont dans les faits les adversaires les plus acharnés.

1.3. De la « spécificité » des espaces politiques arabes

Les théories de la démocratisation « par le haut » (par les élites, fussent-elles corrompues et autoritaires) et « de surcroît » (comme le résultat improbable de politiques d'ajustement qui *in fine* renforcent le pouvoir des élites gouvernementales) contribuent au remarquable *statu quo* politique dans le monde arabe, que les observateurs extérieurs nomment « stabilité » tandis que les observateurs arabes le déplorent comme « stagnation ». Deux éléments renforcent cet immobilisme. Le premier est lié à un certain usage politique de la « spécificité » des espaces politiques arabes. De l'Arabie Saoudite à l'Algérie, les analystes du « particularisme » (*kebusúsiyya*) arabe soutiennent que les espaces politiques du sud de la Méditerranée ne sont pas prêts pour la démocratie, soit parce que celle-ci est étrangère à leur patrimoine culturel (c'est la position saoudienne par exemple), soit parce que la démocratisation n'intervient qu'au terme d'un processus que l'Europe a achevé et que le monde arabe commence à peine à entamer (telle est par exemple la position de la France à l'égard de ses anciennes colonies maghrébines).

Les espaces politiques arabes sont évidemment distincts à bien des égards des espaces politiques européens. Pratiques étatiques violentes, usage intensif de la torture, clientélisme généralisé et désamorçage des champs politiques ne constituent pas pour autant une spécificité culturelle irréductible, mais bien plutôt sont le résultat d'un processus historique extrêmement banal et transposable à d'autres régions du globe (les points de comparaison entre les Etats arabes contemporains et les Etats d'Amérique latine dans les années 1970 et 1980 sont très nombreux). Cette spécificité historiquement construite nécessite des moyens d'action particuliers, et ne saurait être érigée en excuse par des Etats européens désireux, pour des raisons commerciales ou sécuritaires, de fermer les yeux sur les pratiques de leurs homologues arabes.

Brandi par les pouvoirs arabes lors de l'annonce par Washington de son projet de « Greater Middle East », l'argument de la spécificité culturelle ou religieuse a sans surprise été repris par les chefs d'Etat européens les plus soucieux de se démarquer de la politique américaine, notamment par le président français Jacques Chirac¹. La volonté européenne de remettre en cause un volontarisme américain parfois naïf et relayé par les pans les moins légitimes des sociétés civiles (notamment en Irak) est légitime et nécessaire. Qu'elle revienne à abonder dans le sens des pouvoirs autoritaires affaiblit considérablement la position de l'Union, critiquée à juste titre aux Etats-Unis pour sa pusillanimité et son soutien apporté aux ennemis de la démocratie. Le seul choix rationnel et légitime ne consiste ni à soutenir les gouvernants arabes (politique française au Maghreb, politique américaine dans la péninsule arabique et en Egypte), ni à prétendre les remplacer par les secteurs les moins légitimes des sociétés arabes (politique américaine en Irak), mais à prendre la mesure des rapports de force existant et à encourager *toutes* les forces qui sont amenées à participer aux espaces politiques arabes.

1.4. De la « réforme »

Les usages de la « spécificité » culturelle locale ne suffiraient néanmoins pas à empêcher tout progrès de la région vers l'ouverture politique. Participent également à la stagnation les usages de la

¹ Au sommet de Sea Island en juin 2004, le président français a déclaré que les Etats arabes n'avaient pas besoin de « missionnaires de la démocratie » et qu'il fallait respecter « les processus locaux d'ouverture politique » (cité par Saïd Mestiri, « Les spécificités fallacieuses », www.kalimatunisie.com/num26/index26.htm).

notion de « réforme » par les Etats arabes, qui ont *sans exception* adopté une phraséologie indéfiniment réformiste destinée à masquer les jeux et enjeux réels des pouvoirs. Oscillant du discours antidémocratique de l'« exception » à celui de la « réforme », les pouvoirs gouvernementaux arabes envoient des signaux contradictoires sans que cela ne semble choquer les bailleurs de fonds internationaux. La pléthore de discours portant sur la réforme ne saurait en tout état de cause tromper sur la nature des pouvoirs arabes et sur l'incapacité des élites gouvernementales à faire évoluer de façon sensible les équilibres politiques dans la région.

En effet, d'une part, les ouvertures timides que connaissent ou ont connu plusieurs Etats arabes (l'Algérie avant 1991, la Jordanie depuis 1989, le Yémen entre 1991 et 1994, l'Egypte, l'Arabie Saoudite et le Maroc aujourd'hui), caractérisées par l'insistance sur les notions de « société civile », de « pluralisme » et de « démocratisation », ont généralement abouti à un renforcement du contrôle des Etats sur les sociétés, soit au moyen de mécanismes administratifs et bureaucratiques de surveillance, soit par le biais d'une cooptation accrue des élites sociales à qui une existence légale était octroyée¹. D'autre part, la politique de multiples et inefficaces « réformes à perpétuité² » mise en place par les régimes arabes, des réformes fiscales à celles de l'enseignement en passant par la réforme du discours religieux et de l'emploi, masque souvent l'immobilisme de « réformes sans changement³ » tout en donnant aux observateurs extérieurs, institutions financières ou partenaires stratégiques, une trompeuse impression de mouvement.

Le « réformisme » comme posture contre la réforme comme action effective : on peut résumer ainsi l'attitude des pouvoirs arabes, qui canalisent, récupèrent et paralysent une partie de leurs opposants en internalisant à petites doses un certain discours contestataire. Les régimes arabes parviennent ainsi à noyer la nécessité de réformes de fond, notamment en matière de structure des dépenses publiques ou de qualité des systèmes juridiques, dans le discours-fleuve de la « démocratisation » et de l'encouragement de la « société civile ».

1. 5. Méthodologie de l'étude

Cette étude porte sur six pays arabes, trois monarchies (le Maroc, la Jordanie et l'Arabie Saoudite) et trois républiques (l'Algérie, l'Egypte et le Yémen). L'intérêt de l'étude comparée des deux systèmes de gouvernements que connaît le monde arabe permet de relativiser la distinction entre monarchies et républiques arabes : il apparaît à l'analyse que les mêmes mécanismes, ici et là, entravent la participation politique d'élites constituées à l'extérieur des groupes dominants. La ligne de démarcation la plus judicieuse semble être celle qui distingue les systèmes fondés sur un pouvoir individuel de ceux où le pouvoir est collégial. Le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et le Yémen appartiendraient au premier groupe, tandis que l'Arabie Saoudite et l'Algérie relèveraient du second : dans ces deux derniers cas, le pouvoir réel est en effet exercé par un groupe de pairs relativement restreint (les grands princes dans le cas de l'Arabie, les principaux généraux dans celui de l'Algérie).

La permanence, dans toutes les sociétés arabes, d'une frontière très claire entre les élites gouvernementales (le parti au pouvoir en Egypte et au Yémen, les proches de la famille royale en Jordanie, en Arabie Saoudite et au Maroc, le « club des pins » en Algérie) et l'immense majorité de la société relativise néanmoins cette division. Le monde arabe est caractérisé en général par la distinction tranchée entre « pays légal » et « pays réel », entre forces autorisées à participer au jeu

¹ Cf. Quintan Wiktorowicz, « Civil Society as Social Control: State Power in Jordan », *Comparative Politics*, vol. 33, No. 1, Oct. 2000, p. 43-61.

² Béatrice Hibou, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006, p. 296.

³ Mohammed Tozy, « Représentations/intercessions : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc », in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Editions, 1992, p. 153-168.

politique et forces interdites de participation, entre élites ralliées ou cooptées et élites réfractaires ou contre-élites, entre Etat et société, cercles autorisés et réseaux informels, etc. Dans l'ensemble de la zone, les rapports de pouvoir sont systématiquement recouverts par un « maquillage parlementaire¹ » plus ou moins habile. Même la très monarchique Arabie Saoudite s'est dotée en 1992 d'une institution-croupion, le Conseil consultatif qui, bien que nommé par le roi, n'est pas moins traité par l'Union européenne au même titre, par exemple, que la très dynamique Assemblée nationale (élue au suffrage universel) koweïtienne. Partout ailleurs, élections truquées et pressions plus ou moins violentes sur les sociétés assurent ce que la nomination garantit en Arabie Saoudite, à savoir l'obéissance due par les parlementaires au pouvoir exécutif.

Notre étude est particulièrement nourrie du contexte de la péninsule arabique, encore relativement peu connu des cercles aussi bien académiques que politiques européens. L'Arabie Saoudite présente notamment un intérêt certain comme observatoire du monde arabe : la monarchie y a en effet reproduit la plupart des pratiques des autres Etats arabes, tout en faisant l'économie, grâce à sa position-clé sur le marché mondial du pétrole, de bon nombre de paravents « démocratiques » et « réformistes ». Ailleurs masqués et maquillés, les mécanismes de pouvoir communs aux Etats arabes se donnent ici à voir sans far et à nu. Le poids de l'Arabie Saoudite dans l'économie politique régionale justifie par ailleurs très largement qu'on s'y intéresse en priorité.

2. Les élites au pouvoir

A la question de savoir si les élites au pouvoir dans le monde arabe sont des points d'entrée pour les réformes, la réponse est très clairement négative, et s'appuie non seulement sur onze années de partenariat euro-méditerranéen, mais également sur les pratiques politiques des régimes arabes depuis trente ans. Les principales caractéristiques des interlocuteurs actuels de l'Union européenne sont les suivantes : les élites gouvernementales arabes sont violentes, prédatrices, casanières et ne répugnent pas à tenir un double, voire un triple discours.

2.1. Des élites violentes

Le cas égyptien résume bien la situation politique dans l'ensemble du monde arabe : depuis son arrivée au pouvoir en 1981, Hosni Moubarak a eu « recours à la fois à la répression et à la cooptation pour faire taire les islamistes radicaux. Il a gouverné pendant vingt ans sans introduire de changement notable dans la coalition au pouvoir. [...] Il est fermement et résolument soutenu par les Etats-Unis et considéré comme un allié dans la mesure où il a maintenu les accords de Camp David et respecte la paix avec Israël. C'est pourquoi les Etats-Unis ferment les yeux sur les entorses aux droits de l'homme, la continuelle répression et la violence exercée contre les opposants politiques² ».

L'emploi conjugué de la répression la plus violente (dont le bilan en Algérie s'est soldé par quelques 200 000 morts pendant les années 1990³) et de la cooptation la plus insolente (qui paralyse une part non chiffrable, mais non négligeable, des budgets nationaux) a fait de la *terreur* et de l'*avidité* les deux principales passions politiques dans le monde arabe. La violence n'est pas uniquement physique,

¹ Muhammad bin Sunaytan, *Les élites saoudiennes. Transformations et faillites* (en arabe), Markaz dirasat al-wahda al-arabiyya, Beyrouth, 2004, p. 91.

² Diane Singerman, « Réseaux, cadres culturels et structures des opportunités politiques. Le mouvement islamiste en Egypte », in M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2003, p. 240.

³ Cf. Hocine Aït-Ahmed, « Pourquoi l'omerta sur la Françalgérie ? », conférence prononcée le 28 juin 2004 à l'Assemblée nationale française, http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/conf_manif/haa_franalgerie.htm.

mais s'exprime également par la pratique courante de la délation, des fausses rumeurs et de la manipulation de l'opinion. Les pratiques de cooptation et de division du champ politique ont ainsi atteint leur apogée dans tous les pays de la zone. En Algérie par exemple, « qu'une Ligue des droits de l'homme se crée [...], et le pouvoir en fait émerger deux autres. Qu'un parti politique gêne et les dissidences s'y multiplient et s'étalent quotidiennement dans la presse, après qu'un autre, discrètement aidé, a contribué à diviser les troupes du gène. Qu'un responsable politique se révèle par trop dérangeant, et la fronde de ses concurrents prendra soudain de l'ampleur¹ ».

Ces stratégies de pouvoir ont progressivement paralysé toute tentative de participation des élites civiles, contraignant celles-ci à recourir à des stratégies informelles et à devenir des contre-élites pour s'affirmer. Comme le montre l'un des dirigeants des Frères musulmans égyptiens dans un article récent, les responsabilités du recul de la démocratie dans le monde arabe ne sont pas à chercher dans la culture locale ou dans l'islam, mais bien dans le comportement des différentes élites arabes, gouvernementales et officielles, intellectuelles et économiques².

2.2. Des élites prédatrices

Arc-boutées sur la maîtrise de budgets nationaux opaques, qui sont alimentés en majorité par des revenus extérieurs à l'économie nationale (rente pétrolière et gazière ou aide internationale), les élites gouvernementales contrôlent la grande majorité des économies arabes, même lorsque des mesures de libéralisation ont contribué à démanteler les secteurs publics : chaque privatisation est en effet l'occasion de la constitution d'un nouveau fief, équivalent dans le secteur privé de ce que la « mafia bureaucratique³ » est au secteur public. Les monopoles industriels et commerciaux sont ainsi distribués en fonction des affinités familiales, régionales et politiques, au mépris de toute libéralisation effective des économies arabes. Et la cooptation politique se traduit, sur le terrain économique, par la prédation et la distribution élective.

Dans ce cadre, sauf une minorité privilégiée, les élites économiques elles-mêmes sont paralysées par les élites politiques. Le secteur privé saoudien est un bon exemple en l'occurrence : son développement est entravé par le centralisme et l'autoritarisme découlant de la distribution des ressources par un acteur unique, l'Etat ; les entreprises souffrent de la complexité bureaucratique et de la corruption financière et administratives, qui constituent autant de barrières à leur libre activité. La pléthore de fonctionnaires et d'administrations ainsi que l'absence totale de transparence des procédures complète la liste des handicaps imposés à tout entrepreneur. En conséquence de cet état de fait, le secteur privé dépend presque uniquement des dépenses publiques ; en l'absence de législation protégeant le travail national, il est contraint de se reposer sur une main-d'œuvre étrangère moins coûteuse, mais pauvrement formée et non-arabophone ; l'indigence des institutions éducatives nationales ne permet pas de doter l'encadrement de la formation adéquate ni de la maturité managériale requise ; le secteur public, propriétaire lui-même de nombreuses activités commerciales, est un concurrent déloyal en plus d'être un partenaire peu fiable ; les institutions financières et juridiques nationales ne parviennent pas à réguler l'activité économique, présentant le paradoxe d'un Etat à la fois omniprésent et impuissant ; enfin, l'industrie et les services locaux, peu encouragés par les politiques publiques, ne sont pratiquement pas protégés de la concurrence internationale⁴.

¹ José Garçon, Préface à Djallal Malti, *La Nouvelle guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris, 1999, p. 17.

² Isam al-Aryan, « La responsabilité des élites arabes dans le recul de la démocratie » (en arabe), in Ali al-Kuwari (dir.), *La crise de la démocratie dans les pays arabes*, Dar as-Saqi, Beyrouth, 2004.

³ Oussama Abderrahman, *La bureaucratie pétrolière et l'énigme du développement. Introduction à l'étude de l'administration du développement dans les pays producteurs de pétrole de la péninsule arabique* (en arabe), Koweït, al-Majlis al-watani li-th-thaqâfa wa al-funûn wa al-âdâb, 1982, p. 57.

⁴ Cf. Marzuq bin Sunaytan bin Tinbak, *L'élite, des postures patriotiques aux pratiques favoritistes* (en arabe), Dâr al-ma'âref, Le Caire, 1993.

La formule générale des élites au pouvoir dans leur rapport à leur société et aux autres élites (économique, culturelle, religieuse) constituées dans les marges du pouvoir d'Etat pourrait être ainsi empruntée à l'Arabie Saoudite, où il est courant de dire que « les princes sont à la fois le problème et la solution » ; en d'autres termes, les élites gouvernementales n'apportent de solution qu'aux problèmes qu'elles ont déjà préalablement posés. Ce cercle vicieux de la corruption est transposable dans l'ensemble du monde arabe ; il explique qu'en dépit des libéralisations annoncées, des adhésions à l'OMC, des diverses mesures de transparence mises en œuvre, les économies politiques de la région restent monopolisées par un nombre d'acteurs réduit.

2.3. Des élites casanières

En nombre limité, les élites gouvernementales arabe sont également extrêmement fermées et ont tendance à se reproduire de manière automatique, excluant tout nouveau prétendant du cercle du pouvoir. La légende, née au tournant des années 2000, des « nouveaux leaders » arabes a fait long feu : arrivés au pouvoir après la mort de leur père, Mohammed VI, Abdallah II, Bashar al-Assad, en bons héritiers, n'ont guère fait de vagues. Abdallah d'Arabie Saoudite, monté sur le trône après dix années de régence, n'a pas non plus modifié profondément la donne politique nationale¹, tandis que Hosni Moubarak et Ali Abdallah Saleh préparent leurs opinions publiques respectives à l'idée de leur voir succéder... leurs fils.

Fermées, les élites arabes ne le sont pas seulement face à leur propre société, mais également à l'égard des autres pays arabes. Les tensions régionales sont systématiquement manipulées en fonction d'agendas politiques nationaux, tandis que les projets d'intégration régionale sont très peu nombreux et, lorsqu'ils existent, sont transformés en instruments de domination pour un pays au détriment de ses partenaires. Tel est le cas par exemple du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCEAG) qui, créé en 1981 par l'Arabie Saoudite, le Koweït, Bahreïn, le Qatar, les Emirats arabes unis et Oman, est un instrument d'hégémonie saoudienne dans une péninsule arabique divisée par l'héritage de la présence coloniale britannique.

La seule ressource que les élites gouvernementales tiennent à mutualiser est la politique sécuritaire et la répression. Essentielle à leur survie, la politique de lutte contre le terrorisme est gérée, en ce qui concerne aussi bien l'harmonisation de la répression que la communication avec l'environnement international (notamment européen) par le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, dont le Secrétariat général est à Tunis. En l'absence de contrepoids aux élites gouvernementales, la politique de lutte contre le terrorisme s'assimile souvent, en pratique et dans les textes adoptés par le Conseil des ministres de l'Intérieur, à une politique de répression de toute forme d'opposition ou de contestation, même lorsque ses auteurs sont pacifistes ou réfugiés politiques sur le territoire européen².

2.4. Des adeptes du double, voire du triple discours

La dernière caractéristique notable des élites gouvernementales arabes est qu'elles manient des discours distincts, parfois contradictoires, selon les interlocuteurs auxquels elles s'adressent. On peut grossièrement distinguer trois grands discours de pouvoir : le premier est destiné aux peuples arabes, le second aux bailleurs de fond et le troisième aux partenaires sécuritaires. A l'intérieur, les élites en place se caractérisent par leur maniement constant de la référence islamique – au point qu'il n'est pas inexact d'affirmer que les premiers inventeurs de ce qu'on nomme en Europe

¹ Cf. Pascal Ménoret, « Arabie Saoudite : un début de règne crépusculaire », *Ramsès*, IFRI-Dunod, Paris, 2007.

² Cf. Sihem Bensedrine et Omar Mestiri, *L'Europe et ses despotes*, *op. cit.*, ch. 3 : « Tunis, capitale régionale de la sécurité ».

« fondamentalisme islamique » sont les Etats arabes. De la re-cr ation, en 1987, du Comit  des grands oul mas par la tr s « la ique » r publique tunisienne   l'instrumentalisation quotidienne de leurs Grands muftis par l' gypte ou l'Arabie Saoudite, les  lites gouvernementales arabes pratiquent un « islam officiel » qui, le plus souvent formaliste et superficiel, est destin    l gitimer leur position h g monique dans les espaces nationaux et   d cr dibiliser la contestation sociale,  conomique et politique port e par les mouvements islamistes.

La r cente « affaire des caricatures » en Arabie Saoudite est un bon exemple du fonctionnement de ce « fondamentalisme d'Etat » : lanc e par des milieux d'affaires proches du pouvoir, la violente campagne anti-europ enne du d but de l'ann e 2006 visait apparemment   d tourner des Etats-Unis la col re persistante de l'opinion publique et   la fixer sur le... Danemark. Fait notable, *aucun mouvement islamiste saoudien* ne s'est associ    la campagne de boycott des produits danois, tandis que le « d bat » cr e artificiellement par le pouvoir et pr sent    l'Europe comme un « d bat populaire » (*sic*) a avort  au bout de deux semaines, l'opinion publique saoudienne percevant manifestement l'absurdit  de la criminalisation de l'un des moins belliqueux des pays occidentaux.

Volontiers fondamentalistes   l'int rieur, les  lites adoptent   l'ext rieur un discours bien diff rent. Aux bailleurs de fond est r serv  l' loge de l' tat de droit, le « r formisme sans r formes » d j  analys  et un discours convenu sur la n cessit  de progresser   pas compt s vers la d mocratie. Aux partenaires s curitaires enfin sont pr sent s les r quisits et les progr s de la lutte contre le terrorisme, et les r gimes arabes se pr tendent syst matiquement le « dernier rempart » contre la « barbarie islamiste ». Cette aptitude   manier un double, voire un triple discours, est peu not e ; elle constitue n anmoins un pan non n gligeable de l'activit  quotidienne des pouvoirs arabes, extr mement soucieux de « bien communiquer » aussi bien en direction des opinions arabes qu'avec les pays occidentaux.

3. Les  lites cadettes

On en conviendra, un tableau aussi noir rend presque d risoire la question de la r forme. Pour ne prendre que cet exemple, l' gypte de 2006 r sume tous les blocages des espaces politiques arabes, entre trucage des  lections, promotion (en anglais et non sans mensonges) de Gamal Moubarak, r pression des Fr res musulmans et... des juges qui s'int ressent de trop pr s   la surveillance des scrutins. Pour les intellectuels, les activistes, les syndicalistes, les journalistes, les avocats, les m decins ou les juristes marginalis s par la « cl ture des  lites reli es au(x) r gime(s) », la tentation est grande soit de c der   l'abattement et   la frustration – ainsi que la majorit  des populations – , soit de « protester contre le contexte politique en g n ral en ayant recours   la religion¹ ». Consacr e   ces  lites « cadettes », c'est- -dire exclues   la mode patriarcale de successions d cid es en leur absence et de syst mes de gouvernement g r s sans elles, cette partie sera essentiellement destin e   analyser et  valuer les modalit s de ce « recours   la religion ». On s'int ressera d'abord   l' mergence des  lites cadettes et aux formes complexes de leur politisation. Les potentialit s r formatrices des groupes politiques   r f rent religieux seront ensuite examin es, ainsi que les modalit s de mise en r seaux des  lites cadette   l' chelle r gionale et   celle, plus large, des relations entre oppositions nationales et oppositions en exil. Enfin, on s'attachera, pour chacun des pays  tudi s,   rep rer les interlocuteurs possibles d'un processus arabo-europ en renouvel .

¹ Muhammad bin Sunaytan, *Les  lites saoudiennes*, op. cit., p. 167-168.

3.1. « La progression dans l'obscurité¹ », ou les méandres de la politisation

Lorsque l'espace public est violemment dépolitisé – soit que les manifestations partisanes authentiques y soient interdites (Arabie Saoudite, Algérie, Egypte dans une certaine mesure), soit qu'elles y soient « désamorçées » du fonctionnement réel du pouvoir (Maroc, Yémen, Jordanie) –, les élites non gouvernementales sont réduites à « progresser dans l'obscurité », dans les marges du système politique existant, et à se politiser le long de réseaux qui échappent à l'emprise étatique. Activisme associatif et syndical (Egypte, Algérie, Maroc, Jordanie), activisme caritatif et religieux (Arabie Saoudite, Jordanie), activisme politique et religieux (Yémen, Jordanie) sont les matrices de ces élites cadettes qui, interdites de politique, vont se développer en fonction de la *politisation* d'autres champs d'activité, caritatif, syndical, universitaire, religieux, etc. Hybrides, les élites cadettes le sont donc par leur genèse et leur fonctionnement. Condamnées à l'informalité par la domination des Etats sur les processus de reproduction et de fermeture des élites gouvernementales, les élites cadettes sont également amenées à se positionner au croisement de plusieurs champs : politique *et* syndical, politique *et* religieux, politique *et* universitaire².

Bien souvent, en raison de la fermeture des espaces politiques autour d'un parti unique (l'Algérie ou le Yémen jusqu'à la fin des années 1980), d'une famille royale (l'Arabie Saoudite ; le Maroc et la Jordanie jusqu'aux années 1990) ou d'un pluralisme de façade (l'Algérie depuis 1992, le Maroc, la Jordanie et le Yémen depuis les années 1990), l'espace religieux de la mosquée, de l'association islamique ou de la fondation caritative est le plus apte à engendrer une opposition sociale et politique. Si l'islamisme est devenu la première force d'opposition dans le monde arabe, ce n'est donc pas en raison de la supposée « confusion entre temporel et spirituel » en islam, mais bien parce que les groupes religieux, en l'absence jusqu'à aujourd'hui d'un espace politique transparent et accessible à tous, ont fonctionné et continuent à fonctionner à la manière d'un « espace public de substitution ».

En raison de la structure très particulière des champs politiques et économiques arabes, qui excluent tous ceux qui, pour des raisons familiales, géographiques ou idéologiques, ne participent pas au système en place, *toutes les composantes de la société* sont amenées à se rallier aux élites cadettes, notamment sous leur forme islamiste. Les élites naturelles (universitaires, économiques, juridiques) paralysées par les élites de gouvernement seront néanmoins plus promptes à adopter une position contestatrice que les couches les plus démunies ou les classes moyennes : contrairement à une idée fort répandue, ce n'est pas la pauvreté qui alimente les rangs des élites cadettes, notamment islamique, mais bien le niveau d'éducation. *Il n'est pas de mobilisation ni de révolte sans ressources à la fois économiques, politiques et intellectuelles*, et les mouvements islamistes ne font pas exception à la règle.

Si les mouvements islamistes se sont constitués hors de l'emprise des Etats, cela ne signifie pas que les Etats n'aient pas tenté de coopter ou de gagner à leur cause une partie des mouvements islamistes. Dans chacun des pays étudiés, au moins un mouvement islamiste épouse ainsi la position de l'Etat dont il contribue à légitimer les positions : c'est le cas du mouvement Jamiste en Arabie Saoudite, de certains mouvements salafis au Yémen, du Mouvement de la société pour la paix en Algérie, etc. Pour les mêmes raisons (participation à la popularité des islamistes, acquisition de leur légitimité), les mouvements politiques réellement indépendants des pouvoirs amorcent en général

¹ Mohammed H. Haykel, *L'autome de la colère. Début et fin de l'ère d'Anouar al-Sadate* (en arabe), Sharika al-matbu'at, Le Caire, 1987, p. 19.

² Cf. Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et protestation dans les sociétés musulmanes*, op. cit. Sur l'exemple saoudien, cf. Pascal Ménoret, « Le cheikh, l'électeur et le SMS. Logiques électorales et mobilisation islamique en Arabie Saoudite », *Transcontinentales*, 2^e semestre 2005, n° 1, p. 19-33. Sur l'Egypte, cf. Diane Singerman, *Avenues of Participation. Family, Politics and Networks in Urban Quarter of Cairo*, Princeton University Press, 1995. Sur la Jordanie, cf. Quintan Wiktorowicz, *The Management of Islamic Activism. Salafis, the Muslim Brotherhood and State Power in Jordan*, New York, SUNY Press, 2001.

un rapprochement avec les mouvements islamistes autonomes : le Parti socialiste et le Parti nassérien ont au Yémen fait alliance avec le parti islamiste Islah, tandis que le Front des forces socialistes (FFS) algérien s'unissait à ce qu'il reste du Front islamique du Salut (FIS) pour combattre la dérive totalitaire du régime des généraux. En Arabie Saoudite, les mouvements de protestation de ces dernières années ont été conduits par une coalition formée d'activistes islamiques, d'anciens militants nationalistes ou gauchistes et d'authentiques libéraux. On pourrait multiplier les exemples : dans chaque enceinte politique arabe, le label islamiste est devenu une référence au point de susciter les convoitises non seulement des régimes mais également des autres forces d'opposition, qu'elles soient laïques ou même athées.

3.2. Le potentiel réformateur des partis à référence religieuse

Dans le monde arabe, la capacité réformatrice des partis d'opposition est davantage liée aux modalités de leur relation avec les élites gouvernementales qu'au contenu doctrinal de leur discours. C'est ainsi que le parti marocain de la Justice et du Développement (*al-'adāla wa-t-tanmiyya*), d'inspiration salafite, participe depuis plusieurs années à l'ouverture parlementaire timide mise en œuvre par Rabat, tandis que le parti Équité et Don de soi (*al-'adl wa-l-ihṣān*), dirigé par Abdessalam Yacine, bien qu'étant d'inspiration soufite plus « modérée », est néanmoins radical dans son refus de participer au champ politique marocain « désamorcé ». On pourrait multiplier les exemples : la ligne de démarcation entre islamistes « modérés » et islamistes « extrémistes » n'est pas, ou rarement, doctrinale, mais tient beaucoup plus souvent au contexte politique dans lequel les mouvements islamistes s'inscrivent. Contrairement aux discours médiatiques convenus, les salafites ne sont pas des ennemis de principe de la démocratie : au Yémen, en Arabie Saoudite, en Algérie, des salafites partisans des élections et des principes démocratiques côtoient des salafites adversaires de toute ouverture politique. Et la ligne de démarcation, encore une fois, est à chercher davantage dans l'opposition ou l'inféodation aux régimes que dans l'idéologie : à idéologie identique, un parti islamiste soutenu directement par le pouvoir aura davantage tendance à s'opposer aux élections qu'un parti islamiste autonome.

Au-delà de l'uniformité suggérée par l'appellation « islamiste », il importe par ailleurs de repérer les différentes dynamiques, aussi bien locales que régionales, qui donnent naissance à ces islamistes « centristes » (*wasatīyyūn*), à la fois réformistes et progressistes, qu'on peut comparer, sur la scène politique européenne, aux chrétiens-démocrates (par opposition aux chrétiens conservateurs) ou aux socio-démocrates (par opposition aux marxistes révolutionnaires). Si la fermeture du jeu politique et la généralisation de la répression ont le plus souvent eu pour résultat de radicaliser les franges des mouvements islamistes (ce fut le cas en Égypte pendant les années 1970 et 1990, en Algérie et en Arabie Saoudite pendant les années 1990, en Jordanie et au Maroc actuellement), l'ouverture politique et parlementaire et les progrès de l'état de droit ont le résultat inverse, inclinant les mouvements islamistes à adopter des positions « centristes » et à se rapprocher des autres formations de l'opposition. C'est ce qui s'est produit au début des années 1990 un peu partout dans le monde arabe, avant que la répression retombe sur les scènes politiques. C'est également ce qui s'est produit, plus récemment, lors des élections municipales saoudiennes de 2005, relativement libres, ou lors des élections présidentielles yéménites de 2006, ouvertes pour la première fois à une véritable concurrence.

De telles coalitions sont, à n'en pas douter, provisoires : les différences doctrinales et politiques entre par exemple les Frères musulmans yéménites et le parti socialiste de l'ancienne République démocratique et populaire du Yémen, ou entre le FIS et le FFS algériens, sont suffisamment importantes pour, *si les conditions d'une libre activité parlementaire et politique sont réunies*, tracer des lignes politiques distinctes. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, doivent être encouragées toutes les forces politiques qui soutiennent le retour à l'état de droit et le pluralisme politique – c'est-à-dire les

élites islamistes modérées, qu'elle soient plus proches des Frères musulmans, des salafis ou des soufis, ainsi que les partis nationalistes et de gauche indépendants. Il convient enfin d'indiquer que, lorsque les partis « islamistes » quittent le terrain de la contestation extra-parlementaire pour s'associer à un travail de décision politique, parlementaire ou municipal, ils deviennent assez naturellement des « partis politiques à référence islamique », à l'image du PJD marocain par exemple.

3.3. Le mythe de l'internationale islamiste

Contrairement à la crainte, fort répandue dans les media européens, d'une « internationale islamiste » prête à déferler sur le monde arabe et sur l'Europe, les différentes élites cadettes sont très peu internationalisées. Elles doivent cet éclatement relatif à leurs conditions de formation, dans les marges des différents systèmes nationaux et les poches de liberté ménagées contre les élites gouvernementales. Même les structures à vocation internationale, telle l'organisation des Frères musulmans, ont peu d'existence : l'internationale des Frères est davantage une fiction politique qu'une réalité. En témoigne la grande diversité des positionnements politiques : normalisés en Jordanie et au Yémen où ils participent au jeu parlementaire, fût-il biaisé, les Frères refusent de participer aux élections au Maroc. En Egypte, leur berceau, ils sont toujours interdits, tandis qu'ils ont passé une alliance avec les généraux en Algérie et sont donc sortis du cercle de l'opposition où ils se maintiennent partout ailleurs. Enfin, en Arabie Saoudite, bien qu'à la pointe des mobilisations politiques de ces dernières années (pétitions réformatrices et élections municipales), les Frères sont marginalisés dans un espace public et religieux dominé par les salafis.

Au-delà de l'exemple des Frères musulmans, aucune structure internationale arabe ne rencontre actuellement l'assentiment des élites cadettes ou des populations. En tout état de cause, les Etats restent aujourd'hui maîtres d'un agenda régional qu'ils sous-exploitent (cf. *supra*, 2.3.), et maîtrisent notamment les institutions islamiques internationales telles l'Organisation de la conférence islamique ou l'Assemblée mondiale de la jeunesse islamique, toute deux basées à Djedda et très fortement décrédibilisées auprès du public arabe et, plus largement, musulman, pour leurs liens étroits avec les élites gouvernementales et les milieux religieux officiels saoudiens.

De même, les élites en exil communiquent peu entre elles, malgré les centres importants que constituent à cet égard des villes comme Londres ou des espaces comme la côte Est des Etats-Unis. Exilées à la suite d'événements politiques de première grandeur (la répression et la « sale guerre » en Algérie, la présence militaire américaine et la répression en Arabie Saoudite), les oppositions algérienne et saoudienne représentent avec l'opposition tunisienne les principales formations politiques à l'extérieur du monde arabe, et leurs parcours à la fois politiques et sociaux sont suffisamment distincts pour expliquer leur absence relative de mise en réseau. Les oppositions égyptienne, marocaine, jordanienne et yéménite ont toutes trouvé un espace d'expression national, que ce soit formellement et publiquement ou selon des modalités plus informelles et clandestines.

3.4. De nouveaux interlocuteurs pour l'Union européenne

Les différentes formations d'opposition, tant islamistes que nationalistes ou de gauche, qui n'ont pas perdu leur popularité en s'alliant aux élites gouvernementales, représentent autant de nouveaux relais pour une politique européenne de soutien à l'état de droit et à la transition démocratique. On distinguera deux cas de figures : le premier est celui des pays dans lesquels l'opposition participe dans une certaine mesure – malgré de nombreuses lignes rouges – à la vie politique. C'est le cas du Yémen, de la Jordanie et du Maroc, où les interlocuteurs potentiels sont plus facilement repérables. Le deuxième cas est celui des pays où l'opposition est totalement exclue de la scène politique et a

recours soit à des pratiques informelles, soit à l'exil. C'est le cas de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte et de l'Algérie.

Hors des six pays étudiés, les opposants tunisiens peuvent être d'excellents personnages-ressource, aussi bien pour leur notoriété régionale (c'est le cas par exemple de **Rached al-Ghannouchi**, en exil à Londres) ou pour leur expertise politique (c'est le cas de **Salah ad-din al-Jourchi**, Tunis). **Azzam Tamimi**, Palestinien proche des Frères musulmans en exil à Londres, peut également être un excellent relais.

3.4.1. Le Yémen

La récente campagne présidentielle a vu se distinguer la coalition d'opposition rassemblant les islamistes de l'Islah, les Nassériens indépendants et les socialistes de l'ex-parti unique de la RPDY. Leur candidat, **Faysal bin Shamlan**, ex-ministre du Pétrole, est devenu en quelques mois l'une des figures principales de la contestation yéménite. Malgré son absence d'affiliation politique, il est parvenu à représenter une alternative crédible au président Saleh, et a fait une campagne extrêmement populaire, principalement sur le thème de la lutte contre la corruption. Secondé par les principales figures des partis socialiste et islamiste, notamment **Muhammad Qahtan** (Islah, islamiste), il est devenu le principal personnage de l'opposition yéménite.

3.4.2. L'Arabie Saoudite

Une action publique européenne pourrait viser en Arabie Saoudite deux catégories d'acteurs. La première est composée de personnalités politiques indépendantes, islamistes ou nationalistes, favorables à l'établissement d'un état de droit et à la constitutionnalisation de la monarchie. Ce sont principalement **Abdelaziz al-Qassem** (islamiste), **Matruk al-Faleh** (nationaliste), **Ali al-Dumayni** (nationaliste), **Mohammed Saïd at-Tayyeb** (nationaliste), **Abdallah al-Hamed** (islamiste), **Tawfiq al-Qusayyer** (islamiste) et **Sulayman al-Rushudi** (islamiste). Al-Hamed, al-Dumayni et al-Faleh ont été emprisonné pendant plus d'un an à la suite de leur prise de position publique en faveur de la monarchie constitutionnelle et après avoir fondé un bureau indépendant des droits de l'homme. Al-Qassem et al-Rushudi ont participé au grand mouvement d'opposition de 1991-1992, qui s'est soldé, après la fondation d'un Comité indépendant de défense des droits légitimes, par une intense répression.

Le second groupe, composé essentiellement d'islamistes, a apporté son soutien au processus électoral limité de 2005 (élections municipales partielles). On y trouve d'une part les principaux élus : **Tareq al-Qasabi** (vice-président du Conseil municipal de Riyad) et **Jaafar al-Shayeb** (président du Conseil municipal de Qatif). D'autre part, s'y rattachent les figures du mouvement islamiste saoudien, sunnites et chiïtes, qui ont apporté leur caution symbolique et morale au processus de démocratisation : **Salman al-'Auda** (salafi modéré), **Awadh al-Qarni** (Frère musulman), **Hassan as-Saffar** (chiïte). Pour ces trois derniers personnages, une relation affichée avec l'Union européenne équivaldrait à un handicap politique ; les autres interlocuteurs sont en revanche prêts à une alliance honnête et transparente.

3.4.3. La Jordanie

Le cas jordanien est plus clair que le cas saoudien, dans la mesure où les principales forces politiques sont représentées au Parlement. Les deux courants sur lesquels une action concertée peut être appuyée sont le courant nationaliste, très représenté dans les syndicats des avocats, des écrivains et des ingénieurs, et le courant islamiste rassemblé dans le Parti de l'action islamique, où les Frères musulmans sont majoritaires. Deux personnalités se distinguent par leur indépendance et leur caractère « islamo-nationaliste » : **Leith Shubaylat** (syndicat des ingénieurs) et **Saleh Armouti** (syndicat des avocats). Les membres de l'Association des avocats arabes représentent en particulier une élite qui n'a pas été récupérée par le pouvoir. Chez les Frères musulmans, on se concentrera sur les membres du Parlement, qui n'hésitent pas à franchir certaines lignes rouges lorsque le besoin

s'en fait sentir, notamment **Nidal Abbadi**, **Zuhayr Abu Ragheb**, **Abdullah Akayleh**, **Muhammad Aqel**, **Muhammad Bzour**, **Adnan Hassouneh** et **Jaafar Hourani**.

3.4.4. L'Égypte

Le cas égyptien est éminemment complexe, en raison de la coexistence d'une certaine liberté d'expression et d'un haut degré de répression. La difficulté est redoublée du fait qu'une trop forte visibilité internationale se traduit, pour les opposants, par un redoublement des mesures de surveillance et de répression. Chez les Frères musulmans, on peut néanmoins avancer le nom de **Isam al-Aryan** qui est toujours emprisonné, et de **Ayman Nour** pour le parti al-Ghad. Le parti Wasat, très actif il y a encore deux ans, est aujourd'hui brisé par la répression, ainsi que son chef **Abu 'Ala al-Madi**.

Hors des formations politiques d'opposition, on peut citer les noms des deux juges qui ont tenté de profiter de la récente révision de la constitution instaurant une surveillance judiciaire des élections pour contrer les stratégies électorales du parti au pouvoir : **Hisham Bastawisi** et **Mahmoud Mekki** sont devenus, après le procès que leur ont intenté les autorités égyptiennes, les symboles du combat pour l'état de droit et la transparence des consultations électorales. Enfin, un analyste politique de gauche, **Sameh Sulayman** (professeur d'économie politique à l'Université américaine du Caire) tente de relancer l'activité politique à gauche de l'échiquier politique.

3.4.5. L'Algérie

Peuvent être abordées les forces politiques favorables au rétablissement de l'état de droit et à la fin de la dictature, le FIS (dissout en 1992) et le FFS, ainsi que la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme et les syndicats autonomes de la fonction publique.

Les personnalités de l'ex-FIS dotés d'une représentativité politique et d'une crédibilité internationale sont **Mostafa Brahimi** (Londres), Me **Ahmed Simozrag**, **Larbi Zitout** (Londres), **Anouar Haddam** (Washington), **Ahmed Zaoui** (Nouvelle-Zélande) et **Mourad Zhina** (Genève). La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme peut être représentée par son président et son ex-président, **Hocine Zérouane** et **Abdenour Ali Yahya**. Enfin, **Hocine Aït Ahmed**, président du FFS, peut être contacté avec profit.

3.4.6. Le Maroc

Deux grandes formations d'opposition représentent les élites cadettes marocaines : le Parti de la Justice et du Développement dirigé par **Saad ed-din al-'Uthmani**, et Equité et Don de soi, dont **Nadia Yacine** est le porte-parole.

4. Propositions d'action

4.1. Soutenir les forces d'opposition

Notre principale proposition concerne les forces d'opposition crédibles, islamistes, de gauche et nationalistes, à qui il convient de procurer un soutien politique au moins public. Agir autrement reviendrait à entériner l'impression déplorable que donne actuellement l'Union européenne dans les pays du Sud de la Méditerranée, où le soutien verbal à la démocratisation et aux progrès de l'état de droit n'est accompagné d'aucune action concrète en direction des formations politiques qui poursuivent ces deux objectifs.

4.2. Affirmer la souveraineté européenne face aux politiques des Etats membres

Cette orientation générale se doit d'être complétée par une affirmation décidée de la souveraineté et de l'intérêt européens face aux « politiques arabes » désordonnées des Etats membres de l'Union, notamment de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Il s'agirait notamment de :

- Refuser de cautionner les politiques de puissance héritées de l'histoire coloniale. On pense notamment au soutien actif apporté par Paris à la dictature algérienne ou à l'interventionnisme militaire de la Grande-Bretagne en Irak ;
- Faire respecter la politique communautaire définie par le processus de Barcelone, au besoin en l'amendant (cf. 4.3.) ;
- Condamner fermement et systématiquement les attitudes et déclarations de chefs d'Etat et de gouvernement européens qui, violant l'esprit et la lettre des accords fondant l'Union européenne, notamment en matière de respect des droits de l'homme et d'égalité entre les citoyens européens, sont indignes de l'Europe démocratique et peuvent devenir le meilleur instrument de ses ennemis.

4.3. Amender la politique arabe européenne

La politique arabe européenne mise en place par la déclaration de Barcelone souffre d'un certain nombre de déficits. Il conviendrait notamment de :

- Conditionner les aides économiques à des critères politiques très précis, tels que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit ou la transparence des consultations électorales ;
- Revoir les dispositifs d'observation de la vie politique, juridique et électorale arabe, au besoin en mobilisant des réseaux souples d'observateurs arabes et étrangers sur place, et en commanditant systématiquement des audits publics des diverses situations (répressions, consultations électorales, etc.) ;
- Cesser de considérer les institutions parlementaires arabes comme des institutions représentatives. Cesser notamment d'organiser visites et échanges avant d'avoir obtenu et fourni la preuve de leur caractère démocratique et de la transparence des élections.

4.4. Mettre en place de nouveaux programmes

Les amendements apportés à la politique européenne en direction des élites ne pourront modifier durablement la donne politique arabe que s'ils sont doublés de programmes nouveaux, destinés à :

- Aider directement les organisations de la société civile, partis politiques, syndicats, associations, centres de recherche, sans quêter l'assentiment des différents Etats concernés ni emprunter leurs circuits ;
- Organiser des symposiums régionaux de l'opposition politique, qui permettraient de mettre en réseaux les élites cadettes et de faire circuler idées politiques et pratiques d'ouverture et de lutte pour l'état de droit et la démocratie ;
- Organiser des échanges avec les institutions politiques ou syndicales les plus représentatives : les municipalités élues dans la transparence et le respect des règles de droit ou syndicats autonomes pourraient par exemple réaliser avec profit des échanges avec les municipalités et syndicats européens. Privilégier le niveau local en matière de pratiques démocratiques : souvent oublié, c'est pourtant l'échelon le plus dynamique de la vie politique des Etats arabes ;
- Améliorer l'offre en matière de formation des élites : installer des antennes d'universités européennes dans les pays arabes ; privilégier l'enseignement en arabe et en anglais, le cas échéant en français ou en espagnol ; défendre la conception européenne d'un enseignement démocratique et accessible à tous contre la conception américaine d'un enseignement reproducteur des inégalités ; mettre en place une politique ambitieuse de bourses d'études ; européaniser les politiques d'enseignement secondaire (notamment française) dans les pays arabes.